



Conditions d'utilisation Méli-Mélo

Préambule

Cette salle est mise à disposition par la ville de Crolles pour des temps de rencontre entre habitants. Son occupation et son utilisation sont soumises au respect du règlement intérieur affiché dans la salle et disponible en mairie.

1. Conditions d'accès

- Organiser une action collective permettant l'échange entre habitants ou sur les questions relatives à la citoyenneté ;
- Pouvoir justifier de sa domiciliation sur la commune ;
- Cette salle n'est pas une salle festive mais permet l'organisation de temps conviviaux visant au « bien vivre ensemble » crollois.

2. Modalités

- Vérifier que la salle est disponible en la réservant en mairie (service jeunesse et vie locale) ;
- Retirer les clés au service accueil de la mairie ;
- Avoir signé ces conditions d'utilisation.

3. Conditions d'utilisation

- Accessible toute l'année en semaine et le week-end jusqu'à 23h30 ;
- Veiller au respect du voisinage en particulier en ce qui concerne les nuisances sonores diurnes ou nocturnes ;
- Remettre la salle en état après chaque utilisation (kit ménage mis à disposition), et vérifier que toutes les issues sont fermées ;
- Rappporter les clés au plus vite après l'utilisation ;
- La ville de Crolles pourra suspendre la mise à disposition à tout moment.

Je soussigné Mme, M.
accepte les présentes conditions d'utilisation de la salle méli-Mélo.

Fait à Crolles, le...../...../.....

Signature :